

Le Service d'accompagnement à la gestion des paroisses vous informe

Loris Resinelli

► APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LES MARCHÉS PUBLICS : FOCUS SUR LES MARCHÉS DE FAIBLES MONTANTS

En préambule à cet article, il est important de notifier qu'en tant qu'établissement public, **tout** contrat à titre onéreux (achat, location...) conclu par la Fabrique d'église constitue un marché public.

Comme vous avez pu le lire dans l'article consacré à la nouvelle loi sur les marchés publics du 17 juin 2016, paru dans l'édition d'octobre de votre mensuel « Eglise de Tournai », le seuil en dessous duquel la procédure d'attribution d'un marché public demeure simplifiée a été largement relevé. En effet, il est passé de 8.500 € à 30.000 € HTVA.

Il s'agit donc d'une excellente nouvelle pour les fabriciens, notamment les trésoriers, car cela signifie que l'écrasante majorité des marchés publics passés par les Fabriques d'église peuvent se réaliser dans la procédure la plus simple : procédure sur simple facture acceptée.

Dès lors, la procédure se résume à respecter les trois grands principes incontournables des marchés publics :

- Liberté d'accès à la commande publique (concurrence)
- Égalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures.

Ces 3 principes imposent de :

- Définir au préalable vos besoins
- Respecter l'obligation de mise en concurrence (consultation de minimum 3 opérateurs économiques obligatoire)
- Choisir l'offre la plus économiquement avantageuse (soit en termes de prix, soit en rapport qualité/prix)
- Éviter les conflits d'intérêt.

Il est important de pouvoir prouver la mise en concurrence en gardant des traces écrites (mails, courriers, consultation de sites internet, de feuillets publicitaires...) de vos démarches.

Illustration par trois exemples :

Marché de fourniture : la FE désire acquérir un projecteur (montant <30.000 € HTVA)

- Consultation de prix dans minimum trois magasins (conserver la preuve)
- Choix du plus économiquement avantageux
- Achat sur simple facture acceptée.

Marché de travaux : la FE souhaite créer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'église (montant <30.000 € HTVA)

- Demande de trois devis minimum (conserver la preuve de la demande et des éventuelles réponses reçues. Si pas de réponse, ou réponse négative, le devoir de mise en concurrence de la FE est tout de même rencontré)
- Choix du plus économiquement avantageux
- Contrat sur simple facture acceptée.

Marché de services : la FE souhaite engager un architecte dans l'objectif de réaliser de gros travaux (honoraires <30.000 € HTVA)

- Demande à trois architectes minimum (conserver la preuve de la demande et des éventuelles réponses reçues. Si pas de réponse, ou réponse négative, le devoir de mise en concurrence de la FE est tout de même rencontré)
- Choix du plus économiquement avantageux
- Contrat sur simple facture acceptée.

Ce sujet sera abordé plus en profondeur lors des formations de janvier et février 2018.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement à ce sujet car dans ce domaine, mieux vaut demander que se tromper et devoir tout recommencer..

► Fabriques d'église

► INVITATION AUX SÉANCES DE FORMATION 2018

Chères fabriciennes,
Chers fabriciens,

C'est toujours avec un très grand plaisir que nous vous communiquons les dates des trois séances de formation à destination des Fabriques d'église qui auront lieu dans notre diocèse.

Les dates programmées sont les suivantes :

- **le samedi 20 janvier 2018 de 10h à 12h à Charleroi**

Home Saint-Joseph, Petites sœurs des Pauvres,
Chaussée de Namur 2A, 6061 Montignies-sur-Sambre.

- **le mardi 30 janvier 2018 de 19h30 à 21h30 à Mons**

UCL Mons, Auditoire A1, Chaussée de Binche 151, 7000 Mons.

- **le mardi 6 février 2018 de 19h30 à 21h30 à Tournai**

Séminaire de Tournai, Rue des Jésuites 28, 7500 Tournai.

Au cours de ces formations, nous vous informerons des dernières nouveautés législatives qui impactent la gestion du temporel des cultes reconnus ainsi que des sujets plus généraux...

Si vous souhaitez que des thèmes particuliers soient abordés lors de ces formations, n'hésitez pas à vous manifester par mail à l'adresse **sagep@evechetournai.be** (avant le 31/12) afin de nous communiquer vos attentes.

Ces formations, en plus d'être le lieu privilégié de communication entre le SAGEP et les Fabriques d'église afin de vous tenir à jour des informations essentielles, est également l'endroit idéal pour nouer des liens avec les fabriciens de votre région ainsi que les collaborateurs de l'Evêché et développer de futures collaborations fructueuses.

Une nouvelle structure pour le patrimoine

Réunis en Centre Interdiocésain pour le patrimoine (CIPAR), les évêchés francophones ont organisé le samedi 21 octobre à Namur leur première journée d'étude, avec comme thématique, les textiles liturgiques.



Depuis maintenant deux ans, les évêchés francophones se réunissent régulièrement pour aborder les questions du patrimoine religieux et développer des actions communes. De cette collaboration est déjà né le manuel *Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale – guide pratique*, distribué aux fabriques d'église dans le courant de l'année 2017. Pour rappel, si vous n'avez pas reçu ce manuel, renseignez-vous d'abord auprès du secrétariat de votre unité pastorale et revenez ensuite vers Déborah Lo Mauro, du service Art, Culture et Foi (ACF).

Depuis septembre 2017, un logiciel d'encodage sécurisé avec un accès en ligne est disponible gratuitement pour les fabriques d'église. Toutes les données d'inventaire du patrimoine réalisé par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA) dans les années 70 s'y trouvent pré-encodées. Un code par fabrique peut être obtenu auprès du service ACF.

Avec cette première journée d'étude, les évêchés ont annoncé la création de l'asbl CIPAR, Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux, dans le but de coordonner leurs efforts en matière de protection, conservation et valorisation du patrimoine religieux. En se préoccupant du patrimoine ancien et de diverses formes d'expressions artistiques, l'association veut valoriser tout ce qui constitue le support matériel de la culture chrétienne. Les missions du CIPAR se développent autour de quatre pôles : inventaires, conservation, valorisation et formations.

Une première journée d'étude consacrée aux textiles

Le programme de la première journée d'étude était bien chargé. Il a permis de s'interroger sur l'identification des textiles, avec

► Fabriques d'église

un exposé d'Annemie Van Dijck, du Centrum voor Religieuze Kunst en Cultuur (CRKC), mais aussi la bonne conservation dans les sacristies des textiles anciens avec Griet Kockelkoren de l'IRPA. Philippe Bardelot, Conservateur des antiquités et objets d'art du département du Cher, a exposé la redécouverte, le traitement, l'inventaire et le nouveau conditionnement du vestiaire liturgique de la cathédrale de Bourges.

L'après-midi, un exposé de Déborah Lo Mauro d'ACF de Tournai sur le logiciel d'inventaire a donné un aperçu de l'encodage d'un inventaire des textiles dans le nouveau logiciel développé pour les fabriques d'église. Christian Pacco, président du CIPAR, a ensuite proposé une réflexion sur *un avenir pour le patrimoine religieux : pourquoi, comment et dans quelles perspectives ?* Mgr Vancottem et le ministre du patrimoine de la Wallonie, René Collin, ont successivement pris la parole pour s'exprimer entre autres sur la création du CIPAR.

Quelles suites pour les fabriques ?



Le CIPAR s'est donné comme objectif de lancer une année textile à partir de cette première journée d'étude. Le but est de publier, à l'issue de cette année de sensibilisation, un guide des bonnes pratiques de conservation des textiles anciens dans les églises. Il vous est destiné. Des conseils pratiques et de nombreux visuels sont prévus pour rendre ce guide pratique et facilement utilisable sur le terrain.

D'ici là, le manuel pratique d'inventaire et le logiciel permettent déjà aux fabriques d'entamer leur inventaire du patrimoine. Les documents remis lors de cette journée d'étude (résumés des présentations et présentation du CIPAR), ainsi que la présentation faite par ACF Tournai sont disponibles sur le site du SAGEP – page patrimoine.

N'hésitez pas à contacter le service ACF pour plus d'informations : Déborah Lo Mauro, acf@evechetournai.be, 0470/102.468